



Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

Ce formulaire s'adresse aux personnes qui désirent identifier une personne pour la représenter dans un dossier au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ministère) et l'autoriser à avoir accès aux documents et aux renseignements qui y sont contenus.

Personne qui confie le mandat.

► 1. Identification du mandant

Indiquez vos nom(s) et prénom(s) en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent dans votre passeport.

► Sexe Féminin Masculin

Nom de famille à la naissance

Prénom(s)

Date de naissance (année/mois/jour)

Numéro de référence individuel (si connu)

Indiquez l'adresse du domicile où vous demeurez actuellement.

► Adresse de résidence du mandant

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province

Code postal

Pays ou territoire

Courriel

Personne à qui le mandat est confié.

► 2. Désignation du mandataire

Nom de famille à la naissance

Prénom(s)

La personne mandatée pour me représenter est :

un avocat membre du Barreau du Québec

Indiquez le numéro de membre du Barreau du Québec : _____

un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec

Indiquez le numéro de membre à la Chambre des notaires du Québec : _____

une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec (veuillez joindre la copie de l'autorisation spéciale accordée à votre mandataire par le Barreau du Québec ou par la Chambre des notaires du Québec)

un consultant en immigration inscrit au Registre québécois des consultants en immigration

Indiquez le numéro d'inscription au Registre québécois des consultants en immigration : _____

une personne agissant à titre non rémunérée

Présomption d'acte à titre onéreux

Est présumée agir à titre onéreux la personne physique qui conseille, assiste ou représente une autre personne relativement à une demande présentée au ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec alors que, selon le cas :

1. elle est membre d'un organisme désigné comme représentant autorisé en vertu du Règlement désignant un organisme pour l'application de l'alinéa 91 (2)c) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (DORS/2011-142);
2. sa reconnaissance à titre de consultant en immigration en vertu du Règlement sur les consultants en immigration (c. I-0.2, r. 0.2) est suspendue, révoquée ou expirée.

Dans ce dernier cas, cette présomption s'applique dans les cinq ans suivant la révocation ou l'expiration de la reconnaissance.

2. Désignation du mandataire (suite)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme, s'il y a lieu :

Nom de l'entreprise ou de l'organisme

Adresse de correspondance :

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Province

Code postal

Pays ou territoire

Téléphone

Télécopieur

Courriel (le cas échéant, tel que communiqué au Registre québécois des consultants en immigration)

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

3. Déclaration du mandataire

- **Je déclare** que l'information contenue à la section 2 de ce formulaire est exacte et complète.
- **Je reconnais** que je suis la personne mandatée par le mandant pour le représenter auprès du Ministère.
- **J'atteste** que j'ai pris les moyens nécessaires pour m'assurer de l'authenticité des documents ainsi que de la véracité des renseignements transmis au Ministère à l'appui de la demande de :

Mme ou M. _____ qui recourt à mes services.

Nom de la candidate ou du candidat à l'immigration en caractères d'imprimerie)

Je comprends que le Ministère peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des documents et renseignements transmis et que, si je communique au Ministère un renseignement que je sais ou que j'aurais dû savoir être faux ou trompeur, je commets une infraction à la Loi sur l'immigration au Québec et je suis passible d'une amende;
- exiger du mandataire tout document ou renseignement pour démontrer que les moyens nécessaires ont été pris pour s'assurer de l'authenticité des documents et de la véracité des renseignements transmis.

Signature du mandataire

Mandataire

Date (année/mois/jour)

4. Mandat

Cochez la case correspondant à votre situation actuelle.

► **Je confie à la personne désignée à la section 2 le mandat de me représenter, auprès du Ministère, pour toute question, pendant toute la durée de traitement, relative à :**

- ma demande de sélection permanente
- ma demande de sélection temporaire
- ma demande d'engagement
- ma demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec
- ma demande d'admission aux cours de français à temps complet et à l'aide financière
- un autre dossier (précisez) : _____

Ce mandat :

- annule tout mandat antérieur ayant le même objet;
- est valable pour toute la durée du traitement du ou des dossiers visés, à moins qu'il ne soit révoqué par écrit auprès du Ministère;
- autorise le Ministère à communiquer à mon mandataire tout document ou renseignement personnel nécessaires à l'exercice du présent mandat.

Je déclare que les renseignements contenus dans ce formulaire sont complets et exacts et que j'aviserais le Ministère de tout changement aux réponses indiquées dans ce formulaire dans les trente (30) jours suivant ce changement.

Signature du mandant

_____ | _____
Mandant | Date (année/mois/jour)

Note : Vous devez nous faire parvenir ce formulaire dûment rempli et signé avec votre demande. Si vous nous avez déjà transmis votre demande, vous devez nous envoyer ce formulaire par la poste, à l'adresse à laquelle vous nous avez acheminé votre demande.

Si vous avez soumis votre demande de sélection en ligne, vous devez nous faire parvenir au plus tôt le présent formulaire :

- après avoir effectué le paiement en ligne des droits exigibles pour votre demande

OU

- au moment de l'envoi de votre paiement par la poste.

Une fois le paiement des droits exigibles effectué pour votre demande, le présent formulaire peut être envoyé au Ministère en tout temps. À défaut de respecter ces consignes, le présent formulaire ne sera pas pris en considération par le Ministère et sera détruit.